Le filtrage chez un titulaire de licence DPT

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Le filtrage au regard des sanctions chez un titulaire de licence DPT comporte trois volets que le filtrage d'un établissement traditionnel ne connaît pas ou connaît sous une forme plus simple.

Le premier est le filtrage des noms, commun à tous les établissements. Les clients, bénéficiaires effectifs, administrateurs, personnes autorisées et contreparties sont filtrés lors de l'entrée en relation, à chaque mise à jour des listes et périodiquement, par rapport aux listes retenues par l'établissement. Le système doit gérer la translittération depuis le chinois, le cyrillique, l'arabe et d'autres écritures, puisque la plupart des clients DPT à Singapour ont des noms dans plus d'une écriture. Il doit aussi être paramétré pour un taux de faux positifs que le personnel peut effectivement traiter. Les inspecteurs de la MAS (l'autorité monétaire et de surveillance financière) testent ce paramétrage en soumettant au système des noms connus et en examinant un échantillon d'alertes clôturées.

Le deuxième est le filtrage des adresses. Chaque transfert on-chain entrant et sortant est filtré par rapport aux listes d'adresses désignées (l'OFAC les publie, l'ONU non, de sorte que l'établissement s'en remet à ses fournisseurs pour attribuer des adresses

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

aux acteurs désignés par l'ONU) et par rapport aux clusters d'analyse attribués à des entités sanctionnées. Une concordance directe est traitée comme une concordance avec une liste de sanctions. Une exposition indirecte, lorsque l'adresse de la contrepartie se trouve à un ou plusieurs sauts d'un cluster sanctionné, est traitée selon une politique de risque documentée qui fixe des seuils en fonction du nombre de sauts et de la part de la valeur. La politique doit préciser ce qui se passe à chaque seuil : blocage, mise en attente et enquête, ou autorisation avec surveillance renforcée.

Le troisième est le filtrage lié aux émetteurs de stablecoins. Comme les émetteurs d'USDC et d'USDT gèlent eux-mêmes des adresses, un titulaire détenant ces jetons doit surveiller leurs listes de gel. Il doit aussi disposer d'une procédure pour le cas où un émetteur gèle, dans le portefeuille omnibus du titulaire, des jetons appartenant à un seul client, de sorte que la perte soit supportée par ce seul client et que le pool omnibus reste intact. Les contrats de conservation devraient répartir expressément ce risque. La partie K, chapitre II examine les exigences de ségrégation dans le cadre desquelles cela doit se faire.

Élément	**Titulaire singapourien de licence DPT**	**Intermédiaire financier suisse (voir partie F, chapitre VII)**
Sanctions de l'ONU	Contraignantes via les règlements pris en vertu de l'UN Act et les règlements de la MAS au titre de la section 27A	Contraignantes via les ordonnances fondées sur la LEmb
Sanctions de l'UE	Non reprises, filtrées par politique interne	Reprises de façon presque complète depuis 2022
États-Unis (OFAC)	Non reprises, respectées pour des raisons commerciales	Non reprises, respectées pour des raisons commerciales
Russie	Mesures limitées de mars 2022, y compris interdiction visant les DPT	Alignement complet sur l'UE, y compris l'interdiction des services crypto de l'art. 28d
Déclaration des avoirs gelés	Commissioner of Police et MAS	SECO

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Élément	Titulaire singapourien de licence DPT	Intermédiaire financier suisse (voir partie F, chapitre VII)
Filtrage des adresses	Attendu selon les Guidelines de la PSN02	Attendu selon la pratique de la FINMA et les règles des OAR
Listes autonomes relatives au terrorisme	First Schedule du TSOFA et arrêtés ministériels	Listes du Conseil fédéral et du SECO en vertu de la LEmb

Exemple

Une MPI (Major Payment Institution) singapourienne reçoit un transfert entrant de 400 000 USDT sur l'adresse de dépôt d'un client. L'outil d'analyse montre que 18 % des fonds proviennent, deux sauts en amont, d'une adresse attribuée à Garantex, désignée par l'OFAC en avril 2022 mais non désignée par l'ONU. Le droit singapourien n'impose pas de gel. La politique de l'établissement fixe un seuil de 10 % à deux sauts pour une exposition attribuée à l'OFAC. L'établissement met le transfert en attente sans créditer le client, demande une explication et les coordonnées de la contrepartie, et filtre les autres activités du client. Le client explique que les fonds proviennent d'un courtier de gré à gré à Dubaï. La politique de l'établissement l'oblige à refuser la transaction, à restituer les jetons à l'adresse d'origine, à déposer une STR parce que l'explication ne lève pas l'exposition à Garantex, et à consigner la décision comme un refus fondé sur la politique interne. Si l'exposition avait concerné une adresse de la RPDC désignée par l'ONU, l'établissement aurait été tenu de geler et de déclarer, et n'aurait pas pu restituer les jetons.

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.